

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie

CERTIFICAT DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le préfet de la Corrèze,

certifie que Monsieur Henry Flamary, gérant de la SARL BROSSON, a déposé dans ses services, au titre de la législation sur les installations classées, un dossier (3 exemplaires papier) relatif au renouvellement et à l'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière de sables et graviers située au lieu-dit Les Roches Longues sur le territoire de la commune de Cosnac.

Rubriques de la nomenclature ICPE concernées par cette demande : 2510.1 (A), 2517.2 (E), 2515.1.c (D).

Fait à Tulle, le

08 AOUT 2016

Pour le préfet et par délégation, Le Chef de Bureau

Armelle Le Brun

DOCUMENT A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE SI NECESSAIRE.

L'obtention du permis de construire ne préjuge pas de l'autorisation d'exploiter ou d'exercer à l'intérieur du bâtiment ou dans l'enceinte de l'installation les actiivtés classées pour la protection de l'environnement.